

Dissert: qu'est ce qu'un bon controle de constitutionnalité?

Par **juriste_**, le 12/11/2017 à 15:38

Bonjour,

J'ai une dissertation à faire je suis en train de réfléchir pour le plan. J'ai écrit mes idées et je voudrais vos avis conseils pour mettre en forme s'il vous plait ? :)

alors pour moi un bon controle de constit c'est un controle:

*indépendant

*réalisé par une autre pers, autorité qui détient le pouvoir de création des lois (donc parlement + gvt dans le cadre des ordonnances et décrets)

*un controle qui garantit les droits fondamentaux puisque le bloc de constitutionnalité comprend les droits fondamentaux;

Il ya aussi des limites au controle mais je ne sais pas si cela concerne le sujet: ex le gouvernement des juges notamment aux EU qui finit par bloquer l'action politique.

Voilà! je vous remercie d'avance pour votre aide, bon week end :)

Par **juriste_**, le 12/11/2017 à 16:41

Voici où j'en suis:

I-Un contrôle qui permet de garantir la suprématie du bloc de constitutionnalité :

A/Celui ci peut être a priori

B/Ou a posteriori

II-L'indépendance de l'organe de contrôle : un cond° fondamentale pour la légitimité du contrôle mais difficile à atteindre

Quelqu'un pourrait m'aider svp ?

Par **efter**, le 12/11/2017 à 19:51

Bonsoir,

L'idée du II) j'aime bien même si vous pouvez étendre un peu. Certes l'organe doit être indépendant mais devrait être composé de professionnels mais aussi impartial. J'ai souvent donné l'exemple de Laurent Fabius qui n'est pas juriste (regardez mes anciens messages).

Le I/ "Un contrôle qui permet de garantir la suprématie du bloc de constitutionnalité" pourquoi pas mais quel rapport avec votre A/ et B/.

J'ai peur que dans le A/ et B/ vous décriez le contrôle du CC sans expliquer ce que vous voulez dire. Je doute sur le I/

Par **juriste_**, le **12/11/2017** à **21:58**

merci de votre réponse, pour le I/, le A/ je comptais faire une description tout en soulignant les avantages (ce contrôle permet d'éviter que des normes inconstitutionnelles aient des effets, en effet, elles sont contrôlées avant leur entrée en vigueur).

Pour le B/, je comptais parler de l'exemple américain qui est fondé seulement sur ce contrôle mais aussi de la QPC en France qui permet aux citoyens d'être à l'initiative du contrôle, ce contrôle a posteriori leur permet de faire respecter leurs droits même si la norme en question est déjà entrée en vigueur.

Vous en pensez quoi maintenant que j'ai un peu expliqué ce que j'entendais par mes parties ?
Merci bien :)